

Le Code international d'éthique pour les professionnels de Santé au travail

Le Code d'éthique de la Commission internationale de santé au travail (CIST) est disponible dans sa troisième édition.

Ce code synthétise les missions et obligations des professionnels de la Santé au travail ainsi que les conditions d'exécution des missions de ces intervenants.

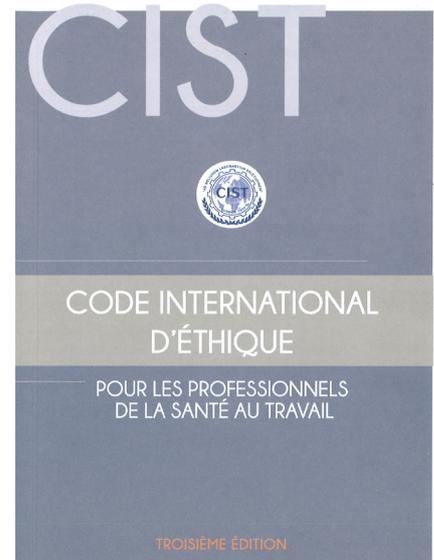
Selon ses auteurs, l'éthique devrait être considérée comme un sujet sans limite nette et nécessitant, par conséquent, interaction, coopération multidisciplinaire et particulière.

De plus, un Code d'éthique pour les professionnels de la Santé au travail ne

devrait jamais être considéré comme "définitif" mais comme une pierre angulaire au sein d'un processus dynamique impliquant la communauté de la Santé au travail dans son entier ; la CIST, l'ICOH (International Commission on Occupational Health) et les autres organismes s'occupant de sécurité, santé et environnement, y compris les organisations patronales et les travailleurs.

Le document est téléchargeable sur le site de l'ICOH et reproductible sans autorisation préalable pourvu que la source y soit indiquée.

Pour en savoir plus : http://www.ichweb.org/site/multimedia/code_of_ethics/code-of-ethics-fr.pdf ■



Le tableau de suivi de l'APST-BTP-RP

Un outil de coordination de l'équipe pluridisciplinaire et de suivi des TPE/PME

Suite aux restitutions des conférences invitées des Journées Santé-Travail 2015 dans les Informations Mensuelles des mois de novembre 2015 et de janvier 2016, ce numéro revient sur une communication particulièrement appréciée de l'auditoire : l'intervention du Docteur Hughes Nguyen Kim, de l'ASPT-BTP-RP de Bourg-la-Reine, consacrée au "**Tableau de suivi : coordination de l'EPST et suivi des TPE/PME**".

L'APST-BTP-RP a mis en place un outil collaboratif partagé par tous les membres de l'équipe pluridisciplinaire, permettant de promouvoir le travail d'équipe et, selon sa fonction, de planifier son activité : le tableau de suivi.

Le projet de Service de l'APST-BTP-RP définit le suivi des TPE/PME comme un de ses axes prioritaires. En effet, les TPE/PME composent 85 % des adhérents de ce SSTI. Parallèlement, la réduction du temps médical a conduit à l'accroissement de la taille des secteurs suivis et au déploiement des équipes pluridisciplinaires.

Dans ces conditions, les équipes de l'APST-BTP-RP font face à des problématiques de hiérarchisation et de coordination des actions auxquelles le

tableau de suivi vise à proposer des réponses concrètes.

Initialement conçu par une équipe pluridisciplinaire de l'APST-BTP-RP, sous forme d'un simple tableur incrémenté manuellement, le tableau de suivi a depuis été progressivement finalisé, automatisé et mis à disposition de l'ensemble de l'association.

Il repose sur une synthèse des éléments permettant de décrire chaque entreprise d'un secteur (*nom, coordonnées, activité, effectif, année d'adhésion, déclaration des risques et SMR, ...*), ainsi que l'état des prestations réalisées (*visites médicales, entretiens infirmiers, actions en milieu de travail, contacts téléphoniques, finalisation de la fiche d'entreprise, ...*).

Ainsi, à partir des informations collectées et renseignées dans le tableau de suivi, il est possible de hiérarchiser les entreprises et les actions à entreprendre selon des critères quantitatifs et qualitatifs.

Ce tableau de suivi permet, dans un premier temps, d'identifier les entreprises d'un secteur et l'état des prestations réalisées pour chacune d'elles, puis, dans un second temps et à partir des éléments renseignés, d'établir un score permettant de catégoriser chaque entreprise d'un

secteur donné. Il offre la possibilité de planifier les actions à mettre en place dans un secteur ou encore celles spécifiques à chaque entreprise.

En outre, son utilisation favorise le travail en équipe pluridisciplinaire et permet au médecin du travail, animateur et coordinateur de l'équipe, de visualiser, à tout moment la situation de son secteur et de suivre les actions en cours, et à chaque membre de l'équipe d'organiser son activité tout en s'inscrivant dans une action commune.

Enfin, il constitue une aide pour promouvoir la prévention primaire auprès des TPE/PME.

Depuis sa mise en œuvre, le tableau de suivi a évolué en fonction des retours et nourrit actuellement les réflexions du Service sur les circuits fonctionnels de la pluridisciplinarité, l'harmonisation des pratiques dans le respect de l'indépendance technique, ainsi que sur la pertinence des indicateurs (indicateurs de suivi et de résultats) produits et utilisés au sein de l'APST-BTP-RP.

Pour en savoir plus : consulter les supports de l'intervention du Docteur Nguyen-Kim, lors des Journées Santé Travail 2015 <http://www.cisme.org/article/401/Interventions-JST-2015.aspx> ■